



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2021

Présents : 24

Pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Madame VARLET Danielle

DELIBERATION N° 1/2021

Maintien ou non des fonctions d'adjointe au maire après retrait de l'ensemble des délégations

Vote à bulletin secret.

Assesseurs : Mme Sandrine PRUVOST et M Philippe TRELAT

Deux bulletins de vote :

- « pour le maintien de Madame Raymonde LE JUEZ, adjointe au Maire »,
- « contre le maintien de Madame Raymonde LE JUEZ, adjointe au Maire »,

Dépouillement : 27 enveloppes dans l'urne

RESULTATS

« pour le maintien de Madame Raymonde LE JUEZ, adjointe au Maire : 8

« contre le maintien de Madame Raymonde LE JUEZ, adjointe au Maire » : 18

Nul 1

Les fonctions d'Adjointe au Maire accordées à Madame Raymonde LE JUEZ sont retirées.

Madame Raymonde LE JUEZ reste conseillère municipale.

Séance levée à 21 h 00.

Le Maire,
Xavier LEFRANÇOIS

